

IX.—FINANCES.

Le chapitre des finances est divisé en quatre sections principales. Dans la première, qui traite des finances publiques, on expose la situation financière du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités, au moyen des statistiques les plus récentes. La seconde partie est consacrée au régime monétaire, au système bancaire et aux compagnies fiduciaires et de prêts. Tout ce qui concerne l'assurance, y compris les rentes viagères sur l'Etat, vient ensuite et, enfin, le chapitre se termine par une étude sur les faillites.

I.—FINANCES PUBLIQUES.

Les nombreux tableaux qui vont suivre exposent sous toutes ses faces la situation financière du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités du Canada; on y a ajouté une digression sur la richesse nationale et les revenus de la Puissance, bases des finances d'un pays.

Depuis quelques années, la question financière s'est imposée avec plus de force à l'attention du public, les lourdes taxes qui lui sont imposées pour satisfaire aux besoins croissants de l'administration nationale, régionale et locale, ne lui permettant plus d'y rester indifférent. Lorsque l'on considère le grossissement de nos budgets, on ne doit pas perdre de vue deux faits essentiels, à savoir: (1) que la population de notre pays s'accroît d'une manière assez rapide—22 p.c. entre 1911 et 1921—et (2) qu'une somme de \$1.60 en 1925 ne vaut guère plus que ne valait \$1 en 1913. Ce dernier phénomène produit l'inflation des revenus des contribuables, augmentant ainsi leur capacité de taxation.

L'énorme augmentation du budget fédéral depuis 1913, est due évidemment à la guerre et à ses suites: fardeau de l'intérêt, des pensions, du rétablissement des soldats, etc. Il a fallu aussi combler les déficits des chemins de fer de l'Etat et de la marine marchande du gouvernement canadien. Durant la même période, les budgets provinciaux et municipaux ont suivi une courbe parallèle. En 1924, les dépenses ordinaires de tous les gouvernements provinciaux atteignaient \$135,159,185, au lieu de \$53,826,219 en 1916, c'est-à-dire huit ans seulement auparavant, ce qui constitue un accroissement de 151.1 p.c. (A lui seul, l'intérêt sur la dette des provinces est passé de \$7,817,844 en 1916 à \$35,115,364 en 1924). D'autre part, entre 1913 et 1923, la somme des taxes imposées par les municipalités d'Ontario est montée de \$34,231,214 à \$91,572,992, soit une augmentation de 167.5 p.c. Dans Québec, les dépenses ordinaires des municipalités, qui étaient en 1914 de \$19,139,465, se sont élevées à \$43,332,362 en 1923, ayant augmenté de 126.4 p.c. Au Manitoba, la taxation municipale a été portée de \$9,922,537 en 1912 à \$17,954,490 en 1924, soit un accroissement de 80.9 p.c. Les chiffres qui précèdent sont tirés des rapports des gouvernements de ces provinces, lesquelles contiennent presque les deux tiers de la population de la Puissance. Sans nul doute, ce mouvement ascendant est également commun aux autres provinces.

1.—Finances fédérales.

Esquisse historique.—Sous le régime français puis au début de l'administration anglaise, les revenus territoriaux ou casuels du Canada, consistant en certains droits seigneuriaux, et le produit de la vente des terres et du bois des forêts domaniales, étaient réservés à la Couronne, le droit d'imposer des taxes et de réglementer le commerce de la colonie appartenant théoriquement au parlement britannique, après 1763.